



SALAIRES

POURQUOI NE PAS PACTISER

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

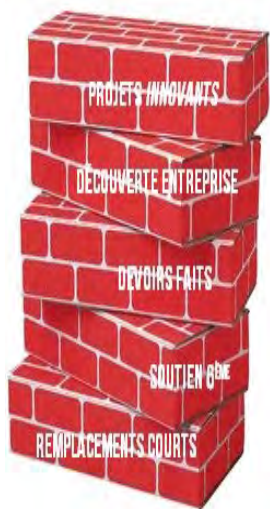
LA PROMESSE DES 10% NON TENUE

La question salariale est prégnante pour tous les personnels car ils font toujours face à une flambée inflationniste historique (jusqu'à +16% pour les produits alimentaires). C'est dans ce contexte qu'a été présenté le plan de « revalorisation » pour les personnels de l'Éducation nationale qui connaissent un décrochage salarial depuis plus de 20 ans... Pour l'heure, cette « revalorisation » ne concerne que les personnels enseignants, CPE et Psy-En. Elle se compose d'une partie *Socle* versée à tous ces personnels (un peu moins de 100€/mois minimum, mais sous forme indemnitaire exclusivement et insuffisante pour résorber l'inflation) et d'une éventuelle partie *Pacte* pour celles et ceux qui acceptent d'exercer des missions supplémentaires.

LE PACTE, C'EST QUOI ?

C'est un engagement contractuel annuel renouvelable avec lettre de mission entre l'administration et les volontaires. Hormis en lycée professionnel (où le *Pacte* est la courroie de transmission de la réforme de la voie professionnelle et constitué d'une seule brique de plusieurs missions «complémentaires»), c'est 1 à 3 missions «complémentaires» (les briques), cumulables et chacune rémunérée 1250 € brut par an (sur 9 mois en fait)... C'est le retour du travailler plus pour gagner plus ou plutôt travailler plus pour perdre moins... À vous de choisir...

Lettre de mission donc engagement obligatoire



ET CONCRÈTEMENT ?

- 1 mission complémentaire = 1 BRIQUE = 1250€/an
- Possibilité d'additionner jusqu'à 3 BRIQUES avec comme BRIQUE 1, les 18h de remplacements courts dans l'année (2nd degré) ou le soutien en collège (1er degré).
La priorité du ministère est de vendre massivement la BRIQUE 1 des remplacements courts et soutien 6ème...
- Si la BRIQUE1 fait 18h, la BRIQUE 2 et la BRIQUE3 font 24h annuelles.
- Et pour les PLP ? Un « traitement de faveur » : un ensemble de missions complémentaires (6 briques dont 18h de remplacement courte durée) non sécables pour 7500€ brut/an...

avec la CGT UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !

PLP
C'EST LE MUR OBLIGATOIRE
6 BRIQUES OU RIEN

LE PACTE C'EST 1 MILLIARD D'€ (3% MASSE SALARIALE DU MEN)...
C'EST DONC UN LEURRE DE PENSER QU'IL Y AURA DES BRIQUES POUR TOUT LE MONDE...



PLUS DE HIÉRARCHIE, MOINS D'ÉGALITÉ

« L'engagement à réaliser ces missions donne lieu à une lettre de mission signée par le-la chef-fe d'établissement-IEN qui s'assure de son **exécution** ». Le **rapport hiérarchique est donc renforcé**. D'ailleurs, les répartitions de *Pactes* seront de la seule responsabilité des chef-fes d'établissements et des IEN.

Le nombre de missions et de *Pactes* étant limité, ce dispositif va **accentuer la concurrence** entre personnels pour le partage du *gâteau*...

Comme toute indemnité, il va aussi défavoriser les collègues moins disponibles pour effectuer ces missions et donc **accentuer ainsi les inégalités femmes-hommes**.

CELA VAUT VRAIMENT LE COUP ?



Dans un contexte économique compliqué, accepter une ou plusieurs briques peut sembler financièrement intéressant, mais est-ce vraiment le cas ? Ce *Pacte*

« Le bénéfice de chaque part fonctionnelle est **EXCLUSIF** de toute autre indemnité ou rémunération versée au titre de l'exercice de la même mission. »

sera-t-il plus avantageux que les HSE ponctuelles ? La carotte sera-t-elle assez belle pour attirer les volontaires et provoquer un choc d'attractivité ?

Clairement **NON**.

De plus, la priorité des remplacements courts et la contrainte des 18h annualisées impliquent une présence accrue dans les établissements scolaires (emplois du temps à trous et/ou présence obligatoire sur des créneaux horaires normalement libres) et conditionneront d'autres missions...

**UN VULGAIRE
REDÉPLOIEMENT DE
MOYENS (HSE, IMP..)AU
DÉTRIMENT D'UNE
AUGMENTATION
INDICIAIRE GÉNÉRALISÉE**

POURQUOI NE PAS SIGNER ?



- Parce que les **enseignant-es ne demandent pas à travailler plus** (elles-ils sont déjà en moyenne à plus de 43h hebdomadaires et plus de 30 jours pendant les vacances)...
- Parce que leurs conditions de travail et leurs rapports hiérarchiques (déjà compliqués) vont encore se dégrader et les **épuisements professionnels se multiplier**...
- Parce que c'est la **dérégulation des ORS, l'annualisation du temps de travail, le contournement des grilles de rémunération et donc la casse des statuts**...
- Parce que la **rémunération indemnitaire est précaire** (car soumise au bon vouloir de l'administration), n'entre pas dans le calcul des retraites...
- Parce que la **rémunération indemnitaire crée de nombreuses inégalités** : femmes-hommes, entre premier et second degré, entre corps et disciplines du second degré...



La CGT Educ'action appelle à refuser de signer le *Pacte*.

POUR TOUS LES PERSONNELS, SANS CONDITION NI CONTREPARTIE...

- AUGMENTATION IMMÉDIATE DE TOUS LES PERSONNELS DE 400 € NET ET LE SMIC À 2000 € BRUT**
- DÉGEL DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE AVEC LE RATTRAPAGE DES PERTES ANTÉRIEURES**
- INDEXATION DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE SUR L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION**
- ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**
- MISE EN PLACE D'ÉCHELLE MOBILE DE RÉMUNÉRATION POUR TOUTES LES CATÉGORIES**

EXIGEONS

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr

0155827655 • unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgt_educ



@cgteducation

CGT Educ'action